

Date rédaction	07/2022	Lieu	Bureau du port SVLH	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	10/06/2022		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			x	
M. Daniel Denis	Titulaire			x	
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x
M. Olivier Lemaigen	Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilbert Doucet	Titulaire			x	
Mme Irène Puig	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire			x	
M. Vincent Pinatel	Suppléant				
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				x
M. Romain Lanéele	Titulaire				x
M. Frédéric Régnier	Titulaire				x
M. Didier Doucet	Suppléant				x
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant				x
M. Nicolas Lehot	Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance					
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire				x
M. Georges Courtay	Titulaire			x	
M. Claude Santerre	Titulaire			x	
M. Bernard Mottier	Titulaire				x
M. René Ravase	Suppléant				x
M. Philippe Levreux				x	
M. François Taille	Suppléant				x
Mme Jeanine Conraud	Suppléant			x	
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire			x	
M. Yves Picot	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale				x
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	
M. Arnaud Leroux	Chef du service portuaire et aéroportuaire			x	

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 10 juin 2022, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue. **M. Pillon** président directeur général de la SPL des ports de la Manche accueille les participants dans les locaux de la SPL et félicite **M. Duloir** des travaux effectués dans cette salle. **M. Taillebois**, président du conseil portuaire, représentant le président du conseil départemental remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence, et regrette de ne pas avoir rencontré les membres de l'association des plaisanciers en raison des contraintes de calendrier, puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot informe que ses remarques ont été ajoutées au compte-rendu du 15 décembre 2021 et que celles-ci seront insérées au prochain compte-rendu ainsi que les questions reçues pour la présente séance. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec prise en compte des remarques.

II – RAPPORT D'ACTIVITE DU PORT 2021

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2021.

M. Courtay commente la répartition des nationalités, en faisant part que les chiffres reflètent une logique par rapport au Brexit.

M. Lemaigen souligne que le Brexit a une réelle influence.

M. Gautier informe que le navire « Tatihou 3 » arrivera sur le port de Saint-Vaast-La-Hougue en octobre ou novembre pour être opérationnel en mars 2023, afin de remplacer le « Tatihou 2 ».

M. Courtay demande si la capacité de passagers est plus importante.

M. Gautier répond qu'elle est similaire à trois ou quatre passagers en plus.

M. Poirot demande le coût du « Tatihou 3 ».

M. Gautier informe que le coût s'élève à 1,3 million d'euros. Le navire sera équipé d'une motorisation thermique mais pourrait être transformé en électrique, en sachant qu'à ce jour, il n'y a pas de motorisation électrique suffisamment puissante lorsqu'il est au roulage.

III - COMPTE DE RESULTAT 2021 :

M. Leteissier présente le compte de résultat 2021.

M. Taillebois demande s'il y a des questions.

M. Courtay informe qu'une comparaison a été faite entre le prévisionnel 2021 et l'atterrissage 2021, et que des écarts significatifs ont été observés, et donne en exemple le carburant. Il demande à quoi correspondent les reprises de provisions, n'ayant pas eu d'informations lors du conseil portuaire de décembre.

M. Lemaigen répond que le prévisionnel est présenté en décembre, qu'il n'y a pas d'obligation à présenter l'atterrissage, celui-ci est présenté dans un souci de transparence sachant que l'atterrissage est un prévisionnel non définitif. Concernant le carburant, le document est établi en septembre et on ne connaît pas les consommations des pêcheurs jusqu'en décembre.

Au vu des questionnements il apparaît que ce n'est peut-être pas indispensable de le présenter.

M. Poirot fait part qu'il a plusieurs questions sur le budget 2021 (pièce jointe au présent compte rendu) :

1- Bilan Passif/Capitaux propres :

autres réserves, il n'y a pas eu report de l'excédent de l'exercice 2020 d'un montant de 19 650€ pour l'exercice 2021

à quoi correspond la subvention d'investissement de 38 460€ résultant des lignes +50 751€ et - 12 291€ (codes 131201 et 139201) ?

M. Lemaigen confirme que le chiffre exact concernant le bilan passif est de 295 308 €.

2- Bilan Passif/Provisions :

bien qu'il y ait eu diminution de la dotation par rapport au prévisionnel fait en Décembre 2021, de 125 000€ à 100 000€, annoncé en Conseil Portuaire du 15/12/2021, nous estimons que cette dotation n'est pas suffisante et ne fait qu'augmenter l'excédent, d'où plus d'impôts.

demande d'explications sur la reprise de provision de 18000€

o qu'a-t-elle permis de financer comme travaux ?

o elle n'était pas annoncée dans l'atterrissage présenté en décembre !!!

o par ailleurs elle fait augmenter l'excédent !

M. Courtay fait remarquer que cette somme d'impôt est fictive, étant donné que les impôts sont payés sur le budget total des ports.

M. Lemaigen informe que le Département demande une transparence des comptes pour chacune des concessions portuaires, et qu'il s'agit d'une extraction des comptes analytiques. Il précise que cela comprend l'imposition sur les sociétés, malgré que les impôts soient payés pour l'ensemble des ports.

Il poursuit en expliquant qu'en ce qui concerne les dotations en provisions, certains travaux doivent être réalisés sur plusieurs exercices, et donne en exemple le dragage dont la dépense peut être lissée sur cinq ou dix ans.

M. Gautier rappelle que cela concerne les besoins en amortissements, on ne peut pas provisionner pour payer les impôts.

M. Courtay rappelle qu'il avait été évoqué lors de précédents conseils portuaires le dragage de l'avant-port. Il souligne que plusieurs postes d'entretien ont été identifiés lors des différentes séances mais qu'ils ne sont pas pris en compte.

M. Lemaigen répond qu'en ce qui concerne le dragage de l'avant-port, 50 000 € ont été prévus. Il poursuit en précisant qu'il avait été envisagé le carénage de la porte éclose, mais l'étude sur celle-ci a démontré qu'il n'y avait pas ces travaux à réaliser, aussi ce qui avait été fléché n'a pas lieu d'être, et il a été provisionné 25 000 € ainsi que la même somme l'année suivante.

La décision du conseil d'administration de la SPL a été une reprise de provision de 18 000 € étant donné que le devis est de 50 000 € au lieu de 68 000 €.

3- Compte de résultat

□ *impôts sur les bénéficiaires, suite à un excédent important en 2021 de 96 320€ on se retrouve imputé de 25 525€ d'impôts représentant 26,5% de l'excédent. Pourquoi un tel excédent ?*

M. Pillon explique qu'il y a un besoin de faire de la trésorerie afin de réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt. Il est également important de pouvoir faire face à des besoins urgents.

M. Lemaigen informe que le parking a pu être réalisé grâce aux réserves de la SPL, qu'il n'y a pas eu besoin d'emprunter pour ces travaux.

Il rappelle qu'il y a un ensemble de recettes comprenant la plaisance mais également d'autres recettes à prendre en compte.

Il souligne que beaucoup de travaux sont effectués en interne afin de minimiser les dépenses.

M. Courtay est d'accord sur l'éclairage apporté. Il souligne que l'inflation cette année est conséquente. La plupart des usagers étant des retraités et leur retraite n'augmentant pas, il demande qu'une réflexion soit engagée afin que les tarifs ne soient pas augmentés en fonction de l'inflation car les conséquences pourraient être de diminuer les recettes, des usagers ne pouvant plus régler leurs cotisations.

M. Gautier répond que le Département sera vigilant sur cette question, mais l'inflation est problématique sur tous les sujets en France, sachant que les loisirs risquent d'être d'avantage visés, et il risque d'y avoir des périodes compliquées liées à cette inflation.

M. Courtay fait part qu'il a été observé concernant les mouillages des ports, une migration vers l'ouest et vers la Bretagne.

M. Taillebois précise que le bon équilibre est à trouver.

M. Poirot fait remarquer qu'une analyse doit être faite, car si les coûts sont trop élevés il y aura davantage de vente de bateaux et moins de recettes.

M. Duloir précise qu'il y a un décalage, les usagers gardent leurs bateaux un ou deux ans et le vendent si leur situation ne s'améliore pas.

M. Courtay indique que l'évolution de la liste d'attente peut être un signal.

M. Gautier souligne que de plus en plus de personnes passent leur permis bateau.

M. Denis fait part qu'après les années covid, il peut y avoir de plus en plus de personnes intéressées par la plaisance.

M. Duloir précise qu'il y a également de plus en plus de ventes de bateaux pour en acheter des plus grands.

4- Evolution des charges

suite à notre réunion avec O.Lemaignan du mois de Mars 2021, nous avons revu notre tableau de 2016 à 2022 que nous devons revoir avant ce Conseil Portuaire en présence de M. Taillebois

on constate bien qu'il y a eu une diminution des charges en 2019 et 2018, cependant on est reparti à la hausse puisque estimée à +9% avec les prévisions 2022

M. Lemaignan informe qu'il y a eu entre 2016 et 2021 sur 6 exercices entre 3 et 5 % d'évolution de la masse salariale, et qu'il n'y a pas eu de dérapage.

M. Courtay explique qu'il est observé une diminution pendant quelques années mais qu'on revient au même niveau alors qu'il y a désormais un seul directeur pour l'ensemble des ports de la SPL, et qu'auparavant il y avait un directeur pour Saint-Vaast-La-Hougue.

M. Lemaignan répond qu'un agent est passé de 50 % à 80 %, les services ressources humaines et informatique (avec un serveur commun) sont désormais mutualisés entre tous les ports et basés à Granville, la WIFI a été déployée sur l'ensemble du port de Saint-Vaast-La-Hougue et qui va l'être sur l'ensemble des ports de la SPL.

5-Recettes et Dépenses 2021

recettes, pas de redevance pêcheurs sous le libellé redev.station.port.sv ?

demande d'explication des différentes affectations pour la dotation provisions d'exploitation de 100 000€, bien au deçà de ce que nous pensons être nécessaire. Il faut absolument préserver les provisions de 70 000€ annuels pour le prochain dévasement. Il a été cité dans le conseil portuaire précédent un nécessaire dévasement de l'avant-port, des travaux sur les jetées, ces postes nécessitent des provisions en urgence !!!

à quoi correspond le transfert de charge d'exploitation SVT de 11 487€ (791001)

M. Lemaignan explique que cette ligne correspond à toutes les recettes versées par les finances publiques concernant la pêche et le navire Tatihou (droits de port). Concernant le transfert de charge, cela correspond au remboursement de l'assurance d'un bateau.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente :

Travaux réalisés en 2021 :

Diagnostic de corrosion des portes	9 000 €
Réaménagement du parking Av Amiral Vaultier et renforcement de la zone de roulement de l'élévateur à bateaux Ets SAS Boucé	242 021 €

Travaux prévus en 2022 :

Modification zone technique clôtures déchetterie (report 2021)	60 000 €
Pose d'anodes sur pieux et portes	25 000 €
Travaux parkings, contrôle d'accès et éclairages (report 2021)	239 501 €
Reprise de joints jetée feu vert (report 2021)	25 000 €
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 1 accès)	30 000 €
Salle de réunion bureau du port	15 000 €
Déploiement bornes wifi et informatique	5 000 €
Suivi des analyses des sols terrains ayant reçu les sédiments du dragage	3 200 €
Reprise de joints + injection jetée feu vert	60 000 €

M. Lemaigen précise qu'il reste la mise en place de l'éclairage public et des plantations afin de terminer les travaux du parking.

M. Courtay souligne que le reste à engager n'est pas listé.

M. Poirot revient sur le diagnostic des portes et demande s'il va y avoir des travaux sur celles-ci.

M. Duloir explique que des travaux de peinture et de nettoyage des portes ont été commencés. Toute la passerelle est terminée et les anodes vont être commandées. Le but est de réaliser l'ensemble de la peinture en interne pour la fin de l'année.

M. Poirot demande des précisions sur le réaménagement des sanitaires de la marina.

M. Duloir explique qu'il est prévu de refaire l'accès du côté du bassin ainsi que l'aménagement de la terrasse de la marina, avec une séparation de l'accès avec une palissade et la création d'une porte entre le yacht club et les sanitaires. Un contrôle des portes accès va être mis en place, l'accès sera sur l'intérieur, un digicode sera mis en place. L'idée est d'avoir un code personnalisé pour les visiteurs.

M. Doucet demande des précisions sur la vérification du système hydraulique de la porte.

M. Duloir répond que cela doit être effectué tous les dix ans, la dernière a eu lieu en 2017, des contrôles sont réalisés régulièrement. Il précise que la vérification du groupe électrogène se fait tous les trois ans.

M. Poirot demande la date prévue pour la pose d'anodes sur les pieux.

M. Duloir répond que ce ne sera pas fait avant septembre, il y a 52 pieux soit 52 anodes à souder, un intérimaire réalisera cette campagne pendant un mois.

M. Poirot demande où en sont les bornes wifi.

M. Duloir explique que les mâts ont été réalisés par l'équipe de la SPL de Granville, et espère le déploiement pour courant juillet.

M. Poirot fait part qu'actuellement les usagers ont un code pour se connecter, ce qui sécurise le réseau. Il demande comment cela se passera lorsque des plaisanciers arrivent et que le bureau du port est fermé.

M. Duloir répond que ce ne sera plus le même système, un courriel informant des nouvelles modalités sera envoyé à tous les usagers.

M. Poirot demande où en est la borne de recharge électrique.

M. Duloir explique qu'elle sera posée début juillet, mais on ne connaît pas la date de raccord.

M. Poirot demande s'il est prévu d'installer des fleurs à l'entrée des passerelles.

M. Duloir répond qu'il avait été envisagé sur ces poteaux une information sur les vieux gréements, mais les poteaux vont être démontés

M. Lemaigen informe que les supports pourraient être utilisés pour de l'information historique, également un travail de guidage pour le cheminement de la clientèle du Tatihou pourrait être réalisée.

M. Poirot informe d'un problème d'éclairage de nuit sur quelques pontons.

M. Duloir répond que c'est en cours d'être solutionné.

Mme Conraud informe que la zone technique est ouverte et que des usagers l'utilise sans être usagers du port.

M. Duloir répond que la zone technique est en cours de réfection, le portillon et le lecteur de badge vont ralentir les passages.

I

V – MODIFICATION DES TARIFS D'OUTILLAGES

M. Leteissier présente la proposition du gestionnaire concernant la modification et la création des tarifs suivants :

Section I

ARTICLE 7

TARIFS DIVERS - 2°) Complément tarifaire pour utilisation des fluides :

Modification de : « *Tarif distribution électrique : 0.20 € TTC par kWh* » **par le nouveau tarif de « 0.24€ TTC par kWh »**

Section II

Création d'un nouveau tarif :

ARTICLE 12 bis : Prestation de service

1°) *L'utilisation du point de pesée est soumise à une taxe d'usage d'un montant de 21€ HT par pesée. Cette taxe ne s'applique pas aux pêcheurs professionnels.*

Il est créé le tarif suivant :

2°) Le nettoyage et l'enlèvement de déchets sur le bord à quai par les services du port entraînera la facturation d'une prestation de nettoyage d'un montant de 40 € HT aux navires concernés.

M. Poirot demande combien il y a de compteurs individuels d'installés sur le port.

M. Duloir répond qu'il n'y a qu'un seul compteur.

M. Gautier demande l'avis du conseil portuaire sur la modification et la création des tarifs.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

V - POINT 2021 SUR L'ACTUALISATION, LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier informe que l'année 2021 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types	Catégories	Quantités et montants 2020		Quantités et montants 2021	
DECHETS D'EXPLOITATION					
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	-		-	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)				
Verre	verres ordinaires	-		-	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	-	15 017 € (intégré à la taxe foncière)	-	15 123 € (intégré à la taxe foncière)
	emballages plastiques				
	cagettes en polystyrène				
	papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	13 T	650 € (recette)	11 T	1 279,20 € (recette)
	chaînes				
	câbles				
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	0 T	0 €	6,45 T	503,10 € TTC
	filets de pêche				
	bacs « halle à marée »				
Pneus	Pneus usagés	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	366 kg	1416,71 € TTC	866 kg	2 135,44 € TTC
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux				
	filtres à huile				
	filtres à gasoil/essence				
	pinceaux				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bois de coque de navire	564 kg		765 kg	
	bidons d'huile vides				
	contenants de peinture				
	contenants de produits nettoyants				
	contenants de produits dégraissants				
contenants de produits de lubrification					
Piles et accumulateurs	piles usagées	0kg	gratuit	0kg	gratuit
	batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	11 900 L	gratuit	15 400 L	gratuit
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC

M. Leteissier présente la nouvelle directive du parlement européen et du conseil en date **du 17 avril 2019** relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant les directives 2009/16/CE et 2010/65/UE.

Objectif : réduire les rejets en mer.

➤ accroître le degré de protection du milieu marin par une amélioration de l'efficacité des opérations maritimes dans les ports grâce à un allègement de la charge administrative et à une actualisation du cadre réglementaire.

➤ les coûts d'exploitation des installations portuaires pour la réception et le traitement des déchets des navires - autres que les résidus de cargaison - devront être couverts par une redevance perçue sur les navires. Celle-ci devra être indépendante du dépôt ou non de déchets.

TARIFICATION

Principe : La redevance déchet, partie intégrante des **droits de ports** sera applicable à l'ensemble des navires de commerce, pêche et plaisance faisant escale indépendamment du dépôt ou non de déchets dans une installation de réception portuaire.

▶ perception par le gestionnaire s'il assure tout ou partie des prestations ;

▶ tarif fixé au regard du coût réel des prestations, et en fonction du navire ;

▶ **Réaffectation des recettes aux financements des installations de réception.**

1 - Pour les navires de commerce, une redevance sur les déchets des navires, hors résidus de cargaison ;

2 - Pour les navires de pêche, une redevance d'équipement des ports de pêche et une redevance sur les déchets des navires ;

3 - Pour les navires de plaisance, une redevance d'équipement des ports de plaisance et une redevance sur les déchets des navires, lorsque les coûts de réception et de traitement des déchets de ces navires ne sont pas déjà couverts par une taxe ou une redevance.

M. Leteissier informe que la mise en place sera effective au 1^{er} janvier 2023, avec une incidence sur les droits de port, une réactualisation des plans va être effectuée avant la fin de l'année.

VI - QUESTIONS DIVERSES

M. Doucet fait part qu'il y a des appareils sur les quais, qui ne donnent pas une image satisfaisante du port. Les promeneurs ne peuvent marcher le long des quais, au vu de l'encombrement. Il précise que le 17 juillet 2022 doit se dérouler la fête de la mer, avec 30 000 personnes attendues, et demande que des mesures soient prises.

M. Leteissier explique qu'il y a une bande tout le long du quai où les pêcheurs sont autorisés à mettre leur matériel, mais qu'il faut leur demander dans le cadre de la fête de la mer de retirer leur matériel de pêche.

M. Lemaigen informe qu'une communication va être faite aux pêcheurs.

M. Taillebois demande s'il peut être envisagé une zone dédiée afin de stocker le matériel.

M. Lemaigen propose d'échanger avec les pêcheurs.

VII- PORT DE TATIHO

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2021 :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture d'une rambarde ;
- reprise d'une fissure sur la cale ;
- changement d'une défense de l'escalier ;
- travaux de maçonnerie sur la digue.

et ceux prévus par le conseil départemental en 2022 :

- réaménagement du système de défense de la cale ;
- réparation de la fissure sur le platelage de la cale et injection de coulis.

M. Taillebois demande s'il y a des questions.

M. Poirot fait part qu'une réunion avec la DDTM concernant l'installation de nouvelles tables à huitres plus hautes s'est tenue, et demande s'il peut y avoir des incidences pour la navigation.

M. Doucet informe qu'il a demandé la mise en place d'un balisage à M. Hélie sur les parcs à huitres, suite au changement des équipements.

M. Poirot demande des précisions sur les installations prévues pour la fête foraine et les traversées de Tatihou qui vont avoir lieu en même temps.

M. Doucet répond que cela a été vu avec le Département, les forains partiront le lundi ou le mardi. Certaines opérations vont être réalisées avant leur arrivée, des réunions ont déjà eu lieu avec les forains, il y aura peut-être des installations jusqu'à la bouée de Quinéville.

M. Lemaigen confirme qu'il n'y aura pas de forains sur le parking des plaisanciers.

M. Jacob indique qu'il faut faire attention à ne pas réduire le parking pour les visiteurs allant à Tatihou afin de ne pas donner une mauvaise image touristique.

M. Poirot demande les nouveaux statuts de la SPL ainsi que la composition du conseil d'administration pour l'ensemble des ports de la SPL.

M. Pillon répond que cela doit être vu ce même après midi 10 juin 2022.

M. Poirot informe que les comptes de la SPL ont été déposés au tribunal de Coutances.

M. Courtay demande ce qui est prévu pour le CLUPPP cette année.

M. Leteissier répond qu'une réunion du CLUPPP peut être organisée tous les ans. On peut en prévoir une fin septembre 2022.

M. Courtay confirme qu'il souhaite qu'une réunion soit prévue.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

Saint-Lô, le 20 septembre 2022

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois

Conseil Portuaire du 10 Juin 2022

Questions et Compléments à l'ordre du jour

Corrections

Compte rendu du 15/12/2021

- En page 5, après l'intervention de M. Lemaigen sur DDFIP, rajouter :
« Au sujet des recettes des cales de mise à l'eau (abonnements) M. Courtay demande des précisions sur la baisse régulière des recettes, alors qu'une augmentation était prévue »

Budget 2021

Bilan Passif/Capitaux propres :

- autres réserves, il n'y a pas eu report de l'excédent de l'exercice 2020 d'un montant de 19 650€ pour l'exercice 2021
- à quoi correspond la subvention d'investissement de 38 460€ résultant des lignes +50 751€ et - 12 291€ (codes 131201 et 139201) ?

Bilan Passif/Provisions :

- bien qu'il y ait eu diminution de la dotation par rapport au prévisionnel fait en Décembre 2021, de 125 000€ à 100 000€, annoncé en Conseil Portuaire du 15/12/2021, nous estimons que cette dotation n'est pas suffisante et ne fait qu'augmenter l'excédent, d'où plus d'impôts.
- demande d'explications sur la reprise de provision de 18000€
 - qu'a-t-elle permis de financer comme travaux ?
 - elle n'était pas annoncée dans l'atterrissage présenté en décembre !!!
 - par ailleurs elle fait augmenter l'excédent !

Compte de résultat

- impôts sur les bénéfices, suite à un excédent important en 2021 de 96 320€ on se retrouve imputé de 25 525€ d'impôts représentant 26,5% de l'excédent. Pourquoi un tel excédent ?

Evolution des charges

- suite à notre réunion avec O.Lemaigen du mois de Mars 2021, nous avons revu notre tableau de 2016 à 2022 que nous devons revoir avant ce Conseil Portuaire en présence de M. Taillebois
- on constate bien qu'il y a eu une diminution des charges en 2019 et 2018, cependant on est reparti à la hausse puisque estimée à +9% avec les prévisions 2022

Recettes et Dépenses 2021

- recettes, pas de redevance pêcheurs sous le libellé [redev.station.port.sv](#) ?
- demande d'explication des différentes affectations pour la dotation provisions d'exploitation de 100 000€, bien au deçà de ce que nous pensons être nécessaire. Il faut absolument préserver les provisions de 70 000€ annuels pour le prochain

dévasement. Il a été cité dans le conseil portuaire précédent un nécessaire dévasement de l'avant-port, des travaux sur les jetées, ces postes nécessitent des provisions en urgence !!!

- à quoi correspond le transfert de charge d'exploitation SVT de 11 487€ (791001)

Questions diverses

- Fête foraine et Traversées de Tatihou, quelles installations sont prévues ?
- Qu'en est-il du dépôt des statuts de la Spl et de la mise en place du nouveau CA

Evolution charges 2016 à 2022

	2022 (prévisionnel)		2021 (atterrissage)		2020		2019		2018		2017 (retraite)		2016	
	siège	svt	siège	svt	siège	svt	siège	svt	siège	svt	siège	svt	siège	svt
616100 assurances siège					1070		379		420		156			0
621401 personnel mad svt					56412	56412	57028	57028	64684	64684	0		8176	8176
622610 honoraires EC siège					12148		10005		10166		10022		8019	8019
622620 honoraires CAC siège					2898		2665		2249		5024		5197	5197
622630 honoraires juridique											1724		0	0
622650 honoraires jurid siège					0		657		0					
622700 frais actes & contx											72		32	32
627200 frais bancaires siège					6		6		9		0		0	0
628100 cotisation siège					57		0		0					
631201 taxe apprentissage svt	1200		1111		1176		0		1077		1952		1552	1552
633301 taxe fpc svt	1200		1200		952		1648		906		2286		1267	1267
635110 taxe cfe/cvae siège					1322		1338		157		221		231	231
635111 taxe cfe/cvae svt	10000		9500		20909		4698		13264		19557		18461	18461
salaires bruts svt	220000		218342											
641101 rémunérations svt					172918		168894		144557		285831		222014	222014
charges sociales	75685		75091											
641201 congés payés provis svt					14556		1869		-615		-16600		839	839
645101 cotisations urssaf svt					41862		40269		41224		72179		62993	62993
645301 cotisations retraites svt					12630		10447		8579		25237		16462	16462
645401 cotisations chômage svt					6594		6952		5987		11978		9435	9435
645501 cotisations prevoy svt					5543		4210		3842		12033		5266	5266
645821 ch soc s/cp prov svt					6237		350		-1373		-7273		-697	-697
645901 cice											-10321		-8738	-8738
647501 médecine du travail svt	500		166		506		416		580		891		660	660
648101 frais formation									924				920	920
648501 frais personnel divers svt	300				300		214		235		210		179	179
681110 dot amort imm siège					92		114							
frais communs siège	75000		74959											
charges siège et svt	75000	308885	74959	305410	74005	284183	72192	239967	77685	219187	17219	397960	21655	330613
645911 exe&aide covid														
%/2019	3,9%	28,7%	3,8%	27,3%	2,5%	18,4%								
svt+siège	383885		380369		358188		312159		296872		415179		352268	352268

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



Conseil portuaire du 10 juin 2022

Approbation du compte rendu de la dernière réunion



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Pêche

Nombre navires	2017	2018	2019	2020	2021
à quai	39	39	39	37	36

Plaisance

LOCATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 %
A l'année	654	670	669	666	660	- 1 %
Au mois	68	54	51	37	48	+ 30 %
A la journée	4 990	5 140	6 956	3 818	1 634	- 57 %

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

Fréquentation de passage (nuitées) par nationalité :

NATIONALITE	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021%
Française	2 862	2 876	2 427	2 513	2 525	+ 0,5 %
Anglaise	1 254	1 291	1 241	346	82	- 76 %
Belge	309	285	265	191	398	+ 108 %
Hollandaise	412	511	563	298	520	+ 74 %
Allemande	100	129	105	83	153	+ 84 %
Autres	53	48	46	21	96	+ 357 %
TOTAL navires nuitées	4 990	5 140	4 647	3 452	3 774	+ 9 %

Commerce passagers

Passagers transportés	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 %
A l'année	60 848	63 690	61 717	38 983	47 000	+ 20,50%

BUDGET EXECUTE 2021

Le budget exécuté 2021 du port de Saint-Vaast-la-Hougue a été approuvé le 10 mai 2022 lors de l'assemblée générale de la SPL des ports de la Manche.

BUDGET EXECUTE 2021

	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	du 01/01/2020 au 31/12/2020	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises	927 446	51,62	636 197	42,79	291 249	45,78
Production vendue	869 294	48,38	850 617	57,21	18 677	2,20
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation			31 360	2,11	- 31 360	-100,00
Autres produits	83 245	4,63	81 808	5,50	-1 437	1,76
TOTAL	1 879 985	104,63	1 599 981	107,61	280 004	17,50
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises	806 631	44,89	528 295	35,53	278 336	52,69
Variation de stock (marchandises)	-3 273	-0,18	12 954	0,87	-16 227	-125,27
Achat de matières premières et d'autres approvisionnement						
Variation de stock (mat premières)						
Autres achats et charges externes	208 839	11,62	298 818	20,10	-88 979	-30,11
Total	1 012 197	56,34	840 067	56,50	172 130	20,49
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass.	82 676	4,60	100 716	6,77	-18 040	-17,91
Salaires et traitements	189 035	10,52	187 474	12,61	1 561	0,83
Charges sociales	77 777	4,33	39 746	2,67	38 030	95,68
Dotations amortissements et prov	264 464	14,83	337 030	22,67	-70 566	-20,94
Autres charges	129 235	7,19	38 520	2,59	90 715	235,50
Total	745 187	41,47	703 488	47,32	41 699	5,93
Résultat d'exploitation	122 601	6,82	56 427	3,80	66 174	117,27

BUDGET EXECUTE 2021

	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	du 01/01/2020 au 31/12/2020	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	122 601	6,82	56 427	3,80	66 174	117,27
Produits financiers	+ 378	0,02	+ 902	0,06	-524	-58,13
Charges financières	- 28 376	1,58	-31 754	2,14	-3 378	-10,64
Résultat financier	- 27 998	-1,56	- 30 852	-2,08	2 854	9,25
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	94 603	5,27	25 575	1,72	69 028	269,91
Produits exceptionnels	+ 1 717	0,10	+ 1 717	0,12		
Charges exceptionnels	0		0	-		
Résultat exceptionnel	+ 1 717	0,10	+1717	0,12		
Participation des salariés	0		0	-		
Impôt sur les bénéfices	-25 525	1,42	- 7 642	0,51	17 883	234,01
Résultat de l'exercice	70 795	3,94	19 650	1,32	51 145	260,29

TRAVAUX

Travaux réalisés en 2021 :

- Diagnostic de corrosion des portes : 9 000 €
 - Réaménagement du parking avenue Amiral Vaultier et renforcement de la zone de roulement de l'élévateur à bateaux en sortie de darse :
- Entreprise : SAS BOUCE Jean-Michel pour un montant total de : **242 021,40 € TTC**

Travaux prévus en 2022 :

Modification zone technique clôtures déchetterie (report 2021)	60 000 €
Pose d'anodes sur pieux et portes	25 000 €
Travaux parkings, contrôle d'accès et éclairages (report 2021)	239 501 €
Reprise de joints jetée feu vert (report 2021)	25 000 €
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 1 accès)	30 000 €
Salle de réunion bureau du port	15 000 €
Déploiement bornes wifi et informatique	5 000 €
Suivi des analyses des sols terrains ayant reçu les sédiments du dragage	3 200 €
Reprise de joints + injection jetée feu vert	60 000 €

Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

MODIFICATION DES TARIFS D'OUTILLAGES

Le gestionnaire propose la modification et la création des tarifs :

Section II

ARTICLE 7

TARIFS DIVERS - 2°) Complément tarifaire pour utilisation des fluides :

Modification de : « *Tarif distribution électrique : 0.20 € TTC par kWh* » par le nouveau tarif de « **0.24€ TTC par kWh** »

Section II

Création d'un nouveau tarif :

ARTICLE 12 bis : Prestation de service

1°) *L'utilisation du point de pesée est soumise à une taxe d'usage d'un montant de 21€ HT par pesée. Cette taxe ne s'applique pas aux pêcheurs professionnels.*

Il est créé le tarif suivant :

2°) Le nettoyage et l'enlèvement de déchets sur le bord à quai par les services du port entraînera la facturation d'une prestation de nettoyage d'un montant de 40 € HT aux navires concernés.

Avis du conseil portuaire pour cette création de tarif

PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Réception et traitement des déchets

L'année 2021 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Un tableau récapitulatif, concernant les différentes quantités, sera inséré au compte-rendu de ce conseil portuaire.

Nouvelle directive du parlement européen et du conseil en date **du 17 avril 2019** relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant les directives 2009/16/CE et 2010/65/UE



REGLEMENTATION « déchets »



Convention « MARPOL (1978) » (MARine POLLution) intégrée au CT

Objectif : réduire les rejets en mer.



Objectifs :

- Accroître le degré de protection du milieu marin par une amélioration de l'efficacité des opérations maritimes dans les ports grâce à un allègement de la charge administrative et à une actualisation du cadre réglementaire.
- **Les coûts d'exploitation des installations portuaires pour la réception et le traitement des déchets des navires** - autres que les résidus de cargaison - devront être couverts par une redevance perçue sur les navires. Celle-ci devra être indépendante du dépôt ou non de déchets.

REGLEMENTATION « déchets »



Ordonnance n° 2021-1165 du 8 septembre 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE (**modifie la partie législative du CT**).

Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE (**modifie la partie réglementaire du CT**).

TARIFICATION

Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021



Principe : La redevance déchet, partie intégrante des **droits de ports** est applicable à l'ensemble des navires de commerce, pêche et plaisance faisant escale indépendamment du dépôt ou non de déchets dans une installation de réception portuaire.

- ▶ perception par le gestionnaire s'il assure tout ou partie des prestations ;
- ▶ tarif fixé au regard du coût réel des prestations, et en fonction du navire ;
- ▶ **Réaffectation des recettes aux financements des installations de réception.**

TARIFICATION

Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021



L'article R. 5321-1 Modifié par Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021 - art. 5

«1 Pour les navires de commerce :

e) Une redevance sur les déchets des navires, hors résidus de cargaison ; »

«2 Pour les navires de pêche, une redevance d'équipement des ports de pêche et une redevance sur les déchets des navires; »

«3 Pour les navires de plaisance, une redevance d'équipement des ports de plaisance et une redevance sur les déchets des navires, lorsque les coûts de réception et de traitement des déchets de ces navires ne sont pas déjà couverts par une taxe ou une redevance. »

Port de Saint Vaast la Hougue



QUESTIONS DIVERSES

PORT DE TATIHO

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2021

- Nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau
- Peinture d'une rambarde
- Reprise d'une fissure sur la cale
- Changement d'une défense de l'escalier
- Travaux de maçonnerie sur la digue

Travaux prévus par le Conseil Départemental en 2022

- Réaménagement du système de défense de la cale
- Réparation de la fissure sur le platelage de la cale et injection de coulis

PORT DE TATIHO



QUESTIONS DIVERSES

Conseil Portuaire du 18 Novembre 2022

Corrections, remarques et compléments à l'ordre du jour

Corrections au Compte rendu du 6/10/2022

- Représentants de l'activité commerce
 - Nous avons noté qu'Eric Jacob était excusé et Yves Picot était présent
- Approbation du compte rendu
 - Intervention de M. Poirot (page 2) à remplacer par :
« M. Poirot informe que ses remarques formulées au Conseil Portuaire du 15 Décembre 2021 ont bien été ajoutées au compte rendu. Les remarques transmises pour ce Conseil Portuaire seront insérés au prochain compte rendu. »
 - Intervention de M. Lemaigen (page 4) à remplacer par :
« la Wifi a été déployée sur l'ensemble du port de Granville »
 - Intervention F. Duloir (page 6) au sujet de la zone technique
Il faudrait rajouter :
L'accès à la zone technique et la future déchèterie se fera par carte
Le chantier « Clôtures de Cotentin » est non achevé et nécessitera de nouvelles relances
 - Intervention Mme Conraud (page 6)
Correction orthographe « des usagers l'utilisent sans »
 - Intervention Mme Conraud (page 8)
Rejets dans le port et utilisation du port comme vivier, par les pêcheurs professionnels, ne sont pas inscrits

Remarques au Compte rendu du 6/10/2022

- Intervention de M. Lemaigen (page 2, compte de résultat 2021, budget prévisionnel)
 - Présentation de l'atterrissage de l'année en cours
Au vu des questionnements, M. Lemaigen pense qu'il n'est pas indispensable de le présenter
 - Rappel du code des ports
« Le Conseil Portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économiques, financier, social, technique et administratif
Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours »
 - Le bilan atterrissage de l'année en cours devra être présenté au prochain Conseil Portuaire

- Statuts SPL

- Annonce de M. Pillon, page 9
Au 1 Novembre 2022, les nouveaux statuts de la Spl ne sont toujours pas déposés auprès d'Infogreffe
- Ce qui implique que la gestion se fait toujours avec la structure du CA de 2014, bien que les nouveaux membres soient désignés

Ordre du jour du Conseil Portuaire du 18/11/2022

- A compléter
 - ✓ Bilan atterrissage 2022
 - ✓ Convention Spl-Municipalité pour la gestion du domaine public (Compte rendu municipal du 24 Juin 2022)
- Questions diverses
 - ✓ Qu'en est-il des différents objets trainant sur les pontons qui parfois sont très mal odorants ?
 - ✓ Les sanitaires de la Marina étant fermés jusqu'au début Juin, on risque d'avoir affluence aux sanitaires de la capitainerie pour les mois d'Avril et Juin. Peut-on déclarer ces sanitaires mixtes durant cette période ?

Document à insérer au compte rendu du Conseil Portuaire du 18/11/2022